



Guerre en Ukraine : l'Union Européenne adopte son plan pour préserver la sécurité alimentaire



Thématique

Type d'actualité

En direct de Bruxelles

Un mois après le début du conflit entre l'Ukraine et la Russie, la Commission européenne adopte une communication pour "préserver la sécurité alimentaire et renforcer la résilience des systèmes alimentaires".

Alors que l'Union Européenne est largement autosuffisante pour la plupart des produits agricoles et que l'approvisionnement alimentaire n'est pas en jeu, l'invasion de l'Ukraine provoque une flambée des prix de certains produits de base. Cela montre bien notre dépendance à l'égard des importations, notamment en termes d'énergie, d'engrais et d'aliments pour l'élevage. Cette augmentation des coûts a des conséquences lourdes pour les agriculteurs, tout comme les consommateurs.

Des mesures exceptionnelles d'un montant de 500 millions € ont été adoptées afin de soutenir les producteurs les plus touchés par les conséquences de la guerre en Ukraine. La Commission soumettra au Parlement européen et au Conseil sa proposition d'utiliser la réserve de crise pour ce programme de soutien. Sur cette base, les États membres pourront apporter un soutien financier supplémentaire aux agriculteurs afin de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale ou de faire face aux perturbations du marché dues à la guerre.

Un nouveau mécanisme européen de préparation et de réponse aux crises de sécurité alimentaire (EFSCM) permettra d'améliorer les efforts de coordination des administrations européennes et nationales ainsi que la capacité des États membres à faire face à des situations d'urgence.

La Commission autorise également à partir d'octobre **une augmentation des avances** sur les paiements directs et mesures du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) relatives aux surfaces et aux animaux. Des **mesures de marché du type « filet de sécurité »** seront activées pour soutenir le marché de la viande de porc. Enfin, des souplesses sont prévues **vis-à-vis des exigences actuelles en matière d'importation d'aliments pour animaux** afin d'alléger la pression sur le marché de ces aliments.

En parallèle, plusieurs actes de législation secondaire ont été adoptés pour préciser la mise en œuvre des actions de court terme :

- il sera possible en 2022 **de cultiver des terres mises en jachère** (tout en continuant à recevoir le paiement vert) afin d'accroître la capacité de production de l'UE ;
- une **aide au stockage privé de deux à cinq mois sera possible pour la filière porcine**, qui est durement touchée par la crise. Les demandes pourront être présentées entre mars et avril.

Alors que la Commission s'apprête à rendre son avis sur les plans stratégiques nationaux (PSN) dans le cadre de la nouvelle PAC qui débutera le 1er janvier 2023, elle a déjà précisé qu'elle prendrait en compte la capacité de ces derniers à réduire la dépendance énergétique de l'agriculture européenne, ainsi que sa dépendance aux importations d'aliments pour animaux. Les Etats membres sont fortement encouragés à faire plein usage des outils de gestion des risques, à développer l'agriculture de précision et utiliser le soutien couplé pour stimuler les protéines végétales.

A l'échelle de la France et plus particulièrement de la Normandie, des effets se font déjà ressentir du côté des filières animales, mais aussi des céréales et du lait. Les agriculteurs subissent le double effet de la dérégulation des marchés et de la hausse des charges. Les prix des produits agricoles (notamment blé, maïs, colza) et des intrants ne cessent d'augmenter depuis le mois de février. Selon la Chambre d'Agriculture Régionale de Normandie, les secteurs les plus touchés par la hausse des charges sont les exploitations porcines, les systèmes volaille et les exploitations laitières.

Pour en savoir plus :